



Résumé d'entrevue : L'honorable Bill Blair, ministre de la Défense nationale*

L'honorable Bill Blair a été rencontré en entrevue par les avocats de la Commission le 24 juin 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié qui a été déposé en preuve au cours d'audiences tenues à huis clos en juillet et août 2024. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les avocats de la Commission ont fourni des notes explicatives entre crochets pour éclairer le lecteur.

1. Témoin

- [1] Le ministre Blair a été nommé ministre de la Défense nationale en juillet 2023. Avant cette nomination, il a détenu plusieurs autres portefeuilles ministériels : ministre de la Protection civile et président du Conseil privé de la Reine pour le Canada (octobre 2021 à octobre 2022), président du Conseil privé du Roi pour le Canada (octobre 2022 à juillet 2023), ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (novembre 2019 à octobre 2021), ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé (juillet 2018 à novembre 2019) et secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada (décembre 2015 à juillet 2018).

* Traduction.

2. Un mandat

- [2] Le ministre Blair a répondu à des questions concernant la chronologie d'un mandat. Ces questions lui ont été posées pour faire suite à son témoignage à huis clos du 6 mars 2024 et pour obtenir ses commentaires à la lumière d'informations supplémentaires obtenues par la Commission.
- [3] Une chronologie préparée par le procureur général du Canada concernant le mandat a été présentée au ministre Blair. La chronologie est datée du 13 mars 2024. Le ministre Blair a indiqué ne pas être au courant de la date de la lettre du directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** »), David Vigneault, demandant l'autorisation nécessaire pour obtenir le mandat. Le ministre Blair n'a pas vu cette date (ni le mois) sur les documents qui lui ont été présentés lorsqu'il a autorisé le mandat. De la même manière, le ministre Blair ignorait que le SCRS avait donné un breffage verbal sécurisé à son ancienne chef de cabinet, Zita Astravas, et à d'autres fonctionnaires du bureau du ministre et de la Sécurité publique (« **SP** ») à propos du mandat, jusqu'à ce qu'il l'apprenne par le biais de l'enquête de la Commission. Cette séance d'information a eu lieu 13 jours avant la réception par la Sécurité publique de la demande d'autorisation du mandat, et 41 jours avant que le ministre Blair reçoive sa propre séance d'information et signe la demande de mandat.
- [4] Le ministre Blair a expliqué qu'il n'aurait pas été inhabituel pour le SCRS de rencontrer son ancienne chef de cabinet pour l'informer concernant des demandes de mandats. Il s'attendait pleinement à ce que le personnel de son bureau, le sous-ministre de la Sécurité publique et le directeur du SCRS communiquent entre eux pour s'assurer que le dossier sous-tendant un mandat était conforme et complet avant qu'il ne lui soit présenté. Il n'était au courant d'aucune conversation particulière qui aurait eu lieu entre quelconques membres du personnel de la Sécurité publique ou du SCRS en lien avec ce mandat. Il s'est rappelé qu'il y avait eu quelques inquiétudes à l'époque, dans le

sillage d'une décision de la Cour fédérale, quant à l'obligation de franchise du SCRS¹. M^{me} Astravas et le SCRS pourraient avoir discuté de ce sujet, mais il ignore si c'est le cas.

- [5] Le ministre Blair a été interrogé quant au résumé de l'entrevue de M^{me} Astravas avec les avocats de la Commission. Lors de son entrevue, Mme Astravas a dit se rappeler que lors de la séance d'information, elle a posé des questions pour tenter de savoir si le seuil requis pour le mandat avait été atteint. Le ministre Blair a dit qu'il ne pouvait pas commenter cette affirmation, car il ne connaissait pas le contenu de la séance d'information. Il a cependant fait remarquer que le seuil juridique requis pour un mandat est une question qui relève de la compétence du juge de la Cour fédérale saisi de la demande d'obtention du mandat.
- [6] Le ministre Blair a confirmé qu'il s'attendait à ce que les demandes de mandat soient traitées de manière rapide et appropriée, et que cette attente aurait été communiquée à son personnel. Lorsqu'on lui a demandé si le délai total écoulé entre la réception de la demande de mandat par la Sécurité publique et le moment où celle-ci a été portée à son attention [soit 54 jours civils] le préoccupait, le ministre Blair a déclaré qu'il ne pouvait pas commenter cette situation puisqu'il ignorait ce qui s'était passé durant cette période. Il a réitéré qu'il n'avait pas connaissance de l'existence de la demande de mandat avant la date de la séance d'information sur la question et de signature de la demande de mandat. Le ministre Blair a souligné que le délai approprié pour l'approbation d'une demande de mandat dépendait de chaque cas et, surtout, de son degré d'urgence. Il a signalé avoir eu de nombreuses discussions avec M. Vigneault et le sous-ministre de la Sécurité publique, M. Stewart, au cours de cette période de 54 jours et que ni l'un ni l'autre ne lui ont mentionné ce mandat lors de ces conversations. Si l'un ou l'autre des deux hommes avaient des préoccupations quant à

¹ Le procureur général du Canada a entrepris de fournir aux avocats de la Commission la date à laquelle le SCRS a reçu la décision confidentielle de la Cour fédérale qui aborde l'obligation de franchise du SCRS. Le SCRS a reçu la décision le 15 mai 2020.

l'urgence de ce mandat, il se serait attendu à ce qu'ils lui en fassent part. Or, ce ne fut pas le cas.

3. Mandat en tant que ministre de la Sécurité publique

3.1. Priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement

- [7] Le ministre Blair a expliqué qu'il a été informé par M. Vigneault et M. Stewart des priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement pour 2019-2021 lorsqu'il est devenu ministre de la Sécurité publique. M. Vigneault a été très clair à propos de ses inquiétudes concernant la Chine en tant qu'acteur étatique hostile. Le ministre Blair a indiqué qu'il avait déjà quelques connaissances à ces sujets compte tenu de son précédent rôle de ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé. Il a souligné que les informations qu'il a reçues ne concernaient pas seulement les acteurs étatiques hostiles, mais également leurs mandataires.
- [8] Le ministre Blair a mentionné que l'ingérence étrangère a toujours été l'une des priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement depuis 2019, comme le démontre son inclusion au sommet de la liste des priorités pour 2019-2021, 2021-2023, et 2023-2025. Le ministre Blair a clarifié que les priorités en matière de renseignement ne sont pas classées par ordre d'importance, mais que l'identification de l'ingérence étrangère comme l'une des principales priorités reflète son importance. Dans les dernières années, l'ingérence étrangère est présentée par elle-même comme une priorité distincte, ce qui représente un changement par rapport aux listes précédentes de priorités en matière de renseignement et reflète l'importance accrue de cet enjeu pour le gouvernement du Canada.
- [9] Le ministre Blair a expliqué que les directives ministérielles 2021-2023 qu'il a approuvées pour les différents organismes sous la responsabilité de la SP ont été préparées par M. Stewart de concert avec la communauté de la sécurité et du renseignement (« **SR** »). Il a reconnu que ces directives ministérielles ont été approuvées au cours de la période de transition, mais a mentionné que cela n'était pas

un problème, car les directives ministérielles sont des documents internes remplissant des exigences cycliques qui sont créés dans l'intérêt public et réversible au besoin.

3.2. Les priorités du ministre Blair au cours de son mandat

- [10] Deux priorités ont guidé son mandat en tant que ministre de la Sécurité publique : contrer l'extrémisme violent à caractère idéologique (« **EVCI** ») et les activités hostiles des acteurs étatiques (« **AHAE** »).
- [11] En ce qui a trait à l'EVCI, le ministre Blair a indiqué que la SP a commencé à inscrire différents groupes se livrant à de l'EVCI sur la liste des entités terroristes lors de son mandat.
- [12] Le ministre Blair a expliqué qu'il a été informé par M. Vigneault et M. Stewart sur le dossier des AHAE lorsqu'il est devenu ministre de la Sécurité publique. Beaucoup de travail avait déjà été exécuté pour établir une stratégie pangouvernementale pour contrer les AHAE avant qu'il ne devienne ministre de la SP². Désireux de poursuivre ce travail, le ministre Blair a demandé à son ministère de continuer à élaborer la stratégie de lutte contre les AHAE. Il a dit se rappeler d'avoir lu et approuvé les prochaines étapes suggérées par M. Stewart. Lorsqu'on l'a interrogé sur le rythme de développement de la stratégie de lutte contre les AHAE, le ministre Blair a cité la pandémie de COVID-19, qui a causé une baisse du rythme et la productivité de la SP, comme l'une des raisons expliquant le temps nécessaire pour développer la stratégie. Il a noté que la SP travaillait également sur un certain nombre d'autres enjeux urgents lors de son mandat à titre de ministre, notamment l'élaboration de nouvelle législation sur le contrôle des armes à feu.
- [13] En ce qui a trait au paysage existant en matière de menaces d'AHAE, le ministre Blair a dit se rappeler que M. Vigneault lui a fait part à plusieurs reprises de son inquiétude grandissante concernant les activités d'ingérence étrangère (« **IE** ») de la République

² Le ministre Blair a signalé que le document intitulé « HASA File Timeline » énumère les nombreux efforts entrepris avant le début de son mandat en tant que ministre de la Sécurité publique pour élaborer la stratégie de lutte contre les AHAE. CAN011948

populaire de Chine (« **RPC** ») au Canada. Afin de contextualiser ses remarques, le ministre Blair a rappelé que les relations entre la Chine et le Canada étaient alors tendues à cause de l'emprisonnement des deux Michael et des inquiétudes concernant l'IE de la RPC dans l'élection générale de 2019. Pour contrer l'IE de la RPC, M. Vigneault a suggéré que le gouvernement du Canada accroisse l'identification publique des activités d'IE de la RPC. Le ministre Blair était en accord avec cette approche, qui a mené à une série d'initiatives. Le ministre Blair a donné deux exemples d'initiatives visant à mieux informer les Canadiennes et les Canadiens sur la nature de la menace :

- Le 18 décembre 2020, le ministre Blair a envoyé une lettre à l'ensemble des 338 députés fédéraux décrivant la menace de l'IE, nommant explicitement la RPC comme le plus important auteur de menaces, et expliquant les moyens que prenaient le gouvernement du Canada pour combattre activement les menaces liées à l'ingérence étrangère. Cette lettre s'inscrivait dans un effort plus large d'éduquer l'ensemble des députés et, par extension, le public canadien, à propos de ces enjeux.
- Tout au long du mandat du ministre Blair à la Sécurité publique, M. Vigneault a participé à des conférences publiques et a fait de nombreuses déclarations publiques mentionnant explicitement les activités d'IE de la RPC comme menace au Canada.

[14] Le ministre Blair dit se rappeler que la Russie et l'Iran étaient également des menaces connues d'ingérence étrangère, mais qu'ils ne représentaient pas une menace aussi importante que les activités d'IE de la RPC. La Russie possédait des capacités sophistiquées de perpétrer des cyberattaques, et l'Iran était connu pour avoir ciblé les proches des victimes du vol PS752 basés au Canada afin de les dissuader de critiquer l'État.

4. Réaction aux fuites dans les médias

- [15] Le ministre Blair a expliqué qu'en mai 2023, lui et trois de ses collègues ont pris les devants sur les questions d'IE. Les quatre collègues ont assisté à une série de séances d'informations organisées par la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement, le directeur du SCRS, la chef du Centre de la sécurité des télécommunications (« **CST** »), des fonctionnaires de la SP et des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé (« **BCP** »).
- [16] Le ministre Blair a déclaré que les séances d'informations ont offert une mesure de clarté au groupe. Ils y ont appris que des séances d'informations défensives avaient été organisées par le SCRS avec un certain nombre de députés. L'identité de ces députés ne leur a toutefois pas été révélée.
- [17] Le ministre Blair a dit se rappeler qu'autour de la même période, le ministre Mendicino [qui occupait le poste de ministre de la Sécurité publique à l'époque] a rédigé une directive ministérielle concernant les séances d'informations pour les parlementaires. Le ministre Mendicino a aussi déposé la stratégie de lutte contre les AHAE sur laquelle la SP travaillait depuis longtemps.
- [18] Un document montrant les listes de distribution pour certains produits de renseignement du SCRS liés aux activités de la RPC ciblant des députés en 2021, y compris Michael Chong et Kenny Chiu, a été présenté au ministre Blair. [Le ministre Blair est nommé comme destinataire sur les listes de distribution de plusieurs de ces produits de renseignement par le biais d'une livraison à un employé de la Sécurité publique à l'adresse « PS Intel » du Réseau canadien Très secret (« **RCTS** »).] Le ministre Blair a expliqué qu'il n'a jamais reçu ces produits de renseignement et qu'il ignorait que des rapports de renseignement avaient été envoyés, marqués à son attention, à des fonctionnaires de la Sécurité publique par le biais du RCTS. Il a également indiqué qu'il avait depuis été avisé que lorsque certains des produits de renseignement listés dans le document avaient été envoyés, la personne à qui ils ont été livrés ne travaillait plus pour la SP. Il n'a jamais reçu de matériel secret ou très secret de la part de cette personne, autant lorsqu'elle travaillait à la SP qu'après son départ. Le ministre Blair a expliqué

qu'au cours de la pandémie de COVID-19, le flux habituel de documents papier que lui fournissait le personnel de la SP s'est largement interrompu. Cependant, il a continué à recevoir des séances d'information avec M. Vigneault lorsqu'il devait être mis au courant de renseignements clés, et il s'est entièrement fié au directeur du SCRS pour l'informer à partir de ce moment-là. Lorsqu'on lui a demandé s'il se serait attendu à être informé, à l'époque, des renseignements relatifs au ciblage des députés, tels que Michael Chong et Kenny Chiu, le ministre Blair a déclaré qu'il se serait attendu à être informé de tels renseignements s'il y avait une menace qui nécessitait son attention en tant que ministre. Il aurait voulu pouvoir disposer de toutes les informations de ce genre et aurait agi en conséquence. Il n'a pas reçu de séance d'information concernant ces députés en particulier.

5. Mandat en tant que ministre de la Défense nationale

- [19] Le ministre Blair a discuté comment les renseignements classifiés lui parviennent dans son rôle actuel de ministre de la Défense nationale. Il a expliqué qu'il recevait deux ou trois séances d'information par semaine de la part de la chef du CST et de son personnel, des séances régulières des Forces armées canadiennes, et des séances à minima hebdomadaires de la chef d'état-major de la Défense et de la sous-ministre de la Défense. De plus, il peut recevoir des séances d'informations *ad hoc* lorsque nécessaire. Des séances d'informations peuvent facilement être organisées pour le ministre Blair dans un local isolé pour l'information sensible cloisonnée (« LIISC »). Pour des raisons de sécurité, il ne prend jamais de notes dans un LIISC. Le ministre Blair a soutenu que la tenue des dossiers au sein du CST était extrêmement robuste. Il a expliqué que tous les produits de renseignement sont datés, et qu'il appose sa signature pour indiquer qu'il a reçu et lu les rapports de renseignement.
- [20] Le ministre Blair a décrit le processus qu'il utilise pour autoriser les cyberopérations défensives et actives du CST. Il reçoit toujours une séance d'information de la chef du CST avant d'autoriser de telles opérations. De plus, le CST indique clairement dans les documents d'autorisation les restrictions prévues par l'autorisation et le fait qu'il est

attendu de la chef du CST qu'elle informe continuellement le ministre de la Défense nationale ainsi que la ministre des Affaires étrangères. Il a noté que la *Loi sur le Centre de la sécurité des télécommunications* indique très clairement à quel moment une autorisation ministérielle est requise.

- [21] Le ministre Blair a dit trouver intéressant que le CST produise des rapports publics sur la cyberhygiène. Il a noté que le mandat du CST en matière d'éducation est principalement axé sur le travail auprès d'organisations plutôt que d'individus.
- [22] Finalement, le ministre Blair a mentionné que le CST lui avait fourni des informations exhaustives concernant l'IE de l'Inde lors de l'élection générale de 2021. Il n'a eu connaissance d'aucunes nouvelles informations à ce sujet.

6. Remarques finales

- [23] Le ministre Blair a accueilli favorablement les modifications apportées à la *Loi sur le SCRS* par le projet de loi C-70. Il était tout particulièrement en faveur des modifications apportées à l'article 16, compte tenu des limites connues dans la capacité du SCRS à recueillir certaines informations en vertu de cette disposition. Il s'est également réjoui de la capacité accrue du SCRS de partager certaines informations avec les décideurs politiques.
- [24] Le ministre Blair a fait part de ses réflexions concernant les défis reliés à ce qui est communément appelé le « passage du renseignement à la preuve ». [De manière générale, cette question se divise en deux aspects. Premièrement, le renseignement est souvent irrecevable lors de procédures judiciaires compte tenu de sa nature sensible et des circonstances de sa collecte. Deuxièmement, le système judiciaire canadien n'est pas correctement équipé pour traiter des informations classifiées de manière efficace tout en protégeant les droits conférés au défendeur par la *Charte canadienne des droits et libertés*]. Il explique que l'utilisation du renseignement comme preuve est un défi important et de longue date pour les enquêtes et les poursuites liées à la sécurité nationale. Il a rappelé que l'enquête sur le vol d'Air India s'était penchée sur cette question. Il s'est aussi rappelé sa propre expérience avec ce défi lors de

l'affaire des « Toronto 18 », alors qu'il était chef du service de police de Toronto. Il a expliqué que le SCRS et la GRC avaient mené des enquêtes parallèles. Le SCRS avait tenté de recueillir le plus de renseignements possible, alors que la GRC avait enquêté dans l'espoir d'obtenir des preuves pour une poursuite judiciaire. En tant que chef de police, la priorité de monsieur Blair était de maintenir la sécurité de la ville de Toronto. Les différents organismes se sont assurés de garder leurs distances les uns des autres pour éviter de se retrouver devant l'obligation de divulgation en cas de poursuite pénale. Le ministre Blair a fait remarquer que le résultat avait été une réussite : une attaque terroriste a été déjouée et des individus ont été poursuivis. Le ministre Blair a également souligné qu'il est important de rappeler que les renseignements recueillis par le SCRS ne sont pas tous destinés à mener directement à des actions concrètes. Dans de nombreux cas, les renseignements sont plutôt destinés à éclairer l'élaboration des politiques publiques.

- [25] Le ministre Blair a également commenté la structure actuelle de la GRC. Il a indiqué que le mandat de la GRC d'offrir des services de police contractuels et autochtones monopolise trop de ressources au détriment de son mandat d'offrir des services de police fédéraux. Il a soulevé l'idée de scinder ces deux mandats en deux agences distinctes, de manière semblable à ce qui se fait aux États-Unis. Il a noté que, contrairement à la GRC, le Federal Bureau of Investigation (« **FBI** ») n'offre pas de services de police de première ligne.
- [26] Finalement, le ministre Blair a déclaré qu'une bonne gouvernance était essentielle pour lutter contre l'ingérence étrangère. Le ministre Blair a expliqué que, en réponse à l'autorité et aux pouvoirs accrus conférés aux services de sécurité et de renseignement pour combattre la menace de l'IE, des mécanismes équivalents de gouvernance et d'imputabilité devaient également être mis en place. Dans cette optique, il a souligné la valeur de la surveillance civile des services de police, et s'est interrogé sur la possibilité de disposer également d'une surveillance civile en matière de sécurité nationale. Il a reconnu le travail important du CPSNR et de l'OSSNR, mais a indiqué qu'ils ne pouvaient procéder qu'à des examens rétrospectifs. Le ministre Blair a suggéré que le

nouveau Conseil national de sécurité pourrait potentiellement offrir une forme de surveillance en temps réel.

- [27] Le ministre Blair a fait remarquer que pour prévenir l'IE, les activités d'IE doivent être plus difficiles à effectuer et plus faciles à détecter. Cela peut s'avérer difficile dans une société libre, car les mesures prises pour se protéger peuvent sembler contraires à nos valeurs. Le ministre Blair a ajouté que le Canada ne fait pas cavalier seul, car ces défis sont rencontrés par les démocraties du monde entier.